

DÉLIBÉRATION N°19  
Séance du : 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 24 septembre 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

**Présents :**

Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Nadia BOUTIMAH, Emilie LAIZEAU, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS, Catherine ROBERT.

Messieurs, Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Patrick CORRE, Daniel DOIZE, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

**Absent(e)s excusé(e)s**

Mesdames Ophélie DA SILVA, Dominique DORLEANS, Sylvie LEFFRAY

**Absent(e)s**

Monsieur Patrick BERGET.

**Pouvoir(s)**

Madame Sylvie LEFFRAY a donné pouvoir à Madame Catherine ROBERT  
Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Mme Nadia BOUTIMAH  
Madame Dominique DORLEANS a donné pouvoir à M. Claude GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

**Rapporteur Monsieur Laurent BREMOND, Adjoint au maire en charge de l'Urbanisme**  
**Point 19 : Acquisition Bois Petit Plessis - terrain consorts BOZZO**

Par courrier du 25 avril 2025, Maître GAGLIANO nous a indiqué que les consorts BOZZO seraient vendeurs de leur terrain situé, lieu-dit « La Grande Pièce », cadastré section AM n°264. Cette parcelle représente 13 662m².

Leur proposition était de céder cette parcelle à la commune pour un prix de 46 000€. Ce terrain, en zone constructible, est de nature très boisée. Il est situé en bordure de forêt. La constructibilité risque de ne pas être réalisable à court ou moyen terme au vu du caractère boisé. Il n'est pas entretenu et pose des soucis par rapport aux obligations légales de débroussaillage.

Par lettre du 15 juin 2025, la commune a proposé d'acquérir ladite parcelle aux conditions proposées :

- Au prix de 46 000€
- Pour une superficie de 13 662 m²

Il est demandé à l'assemblée délibérante de :

- . D'accepter l'achat de ladite parcelle au prix de 46 000€
- . D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

**DÉLIBÉRATION n°19**

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	POUR	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABSENT
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	POUR
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

22 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET  
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT  
Secrétaire de Séance

Mme Carole HEULOT  
Maire de Ruaudin

